

MAIRIE DE MONTCARET

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL A UNE REUNION ORDINAIRE

Le Conseil Municipal se réunira à l'annexe de la Mairie de MONTCARET (salle multi-activités)

Le Jeudi 18 Décembre 2025 à 20 h 00

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer, l'expression de mes meilleures salutations.

A MONTCARET, le 10 décembre 2025



Le Maire,

ORDRE DU JOUR:

Délibérations

- *Demande de subvention DETR rénovation toitures bâtiments communaux (Club house stade de football et local technique au cimetière)
- *Demande de subvention voyage scolaire en Italie collège de Vélines
- *Demande de subvention équipements pédagogiques et voyage scolaire MFR du Ribéracois
- *RPQS du SMDE 24 Commission Territoriale de Vélines

Commissions et Syndicats

Informations diverses

- * Restitution du bilan énergétique Mairie-Ecole par le SDE 24
- *Modification de l'éclairage des bureaux de la Mairie à la suite du rapport du bilan énergétique du SDE 24

Communauté de Communes

Questions diverses

MAIRIE DE MONTCARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Numéro 59/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCARET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Thierry LANSADE, Maire

Date de convocation : Le 10 décembre 2025

Etaient présents :

Absent non excusé :

Absents excusés :

Procurations :

Secrétaire de séance :

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) RENOVATION TOITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la programmation budgétaire des travaux concernant rénovation des toitures des bâtiments communaux (club house au stade de football et local technique au cimetière).

Afin d'aider au financement de cette opération, le Maire propose à l'assemblée de demander l'obtention d'aides financières : -de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026

Le plan de financement pourrait être le suivant :

-coût estimatif des travaux HT : 25 036,00 €

-DETR 30 % : 7 510,80 €

-Commune fonds propres : 17 525,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-approuve le plan de financement et s'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement.

-confie au Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme. En Mairie le 19 décembre 2025

Le Maire

Certifié exécutoire

Transmis en sous-Préfecture

Le 19/12/2025

Publié ou notifié

Le 19/12/2025

MAIRIE DE MONTCARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Numéro 00/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCARET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Thierry LANSADE, Maire

Date de convocation : Le 10 décembre 2025

Etaient présents :

Absent non excusé :

Absents excusés :

Procurations :

Secrétaire de séance :

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE COLLEGE DE VELINES

Le Maire informe le Conseil que le Collège de Vélines organise un voyage pédagogique en Italie sur les traces de l'Antiquité du 23 au 28 mars 2026 pour les élèves deme. Douze élèves de la Commune sont concernés par ce voyage.

A cet effet, le collège sollicite une participation financière de la Commune pour subventionner une partie du voyage.

Le Conseil Municipal *propose/ refuse* de participer à *hauteur de € par élèves soit un montant total de €*.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal *accepte /refuse* par voix Pour abstention et contre de *subventionner / ne pas subventionner ce voyage*.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme. En Mairie le 19 décembre 2025
Le Maire

Certifié exécutoire
Transmis en sous-Préfecture
Le 19/12/2025
Publié ou notifié
Le 19/12/2025

MAIRIE DE MONTCARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Numéro 61/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCARET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Thierry LANSADE, Maire

Date de convocation : Le 10 décembre 2025

Etaient présents :

Absent non excusé :

Absents excusés :

Procurations :

Secrétaire de séance :

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES ET VOYAGE SCOLAIRE MFR DU RIBERACOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil que la MFR du Ribéracois sollicite une subvention de la Commune pour acquérir de nouveaux équipements pédagogiques (mobiliers, équipements sportifs, voyages d'études...). Deux élèves de la Commune sont scolarisés dans cet établissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide parvoix Pour, abstention.....voix Contre *de subventionner/ ne pas subventionner* cet établissement scolaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme. En Mairie le 19 décembre 2025

Le Maire

Certifié exécutoire

Transmis en sous-Préfecture

Le 19/12/2025

Publié ou notifié

Le 19/12/2025

MAIRIE DE MONTCARET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Numéro 62/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCARET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Thierry LANSADE, Maire

Date de convocation : Le 10 décembre 2025

Etaient présents :

Absent non excusé :

Absents excusés :

Procurations :

Secrétaire de séance :

**OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE COMMISSION
TERRITORIALE DE VELINES DU SMDE 24**

M. le Maire, conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2024, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par la commission Territoriale de Vélines du SMDE 24.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivants la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité prend acte de cette présentation.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme. En Mairie le 19 décembre 2025

Le Maire

Certifié exécutoire

Transmis en sous-Préfecture

Le 19/12/2025

Publié ou notifié

Le 19/12/2025